

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-80857\_D01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
11/10/2024 (09:32 - 12:39)	Xavier Lepage	Visite de contrôle (6.5.) Déroptions applicables: Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) Objet du contrôle: Demande dans le cadre d'une vente



### Données générales

Adresse de l'installation	rue des Caps, 9 6900 Hargimont
Type de locaux	Installation domestique - maison
Nombre de tableau	1
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	#####

### Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur jour: 20278504
Index	Jour: 22598 / Nuit: 41345
Courant nominal de la protection de branchement	25A
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 16 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x230V - AC

### Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinerie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.

Signature de l'inspecteur



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-80857\_D01:01

### Liste des infractions

#### Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. (4.2;5.3.4.2)
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. (1.4.)



- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. (5.2.9.)



- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. (5.2.)



- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. (4.2.2)



#### Système de mise à la terre

- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- Le système de mise à la terre composé des prises de terre, des conducteurs de terre, des liaisons équipotentielles (principales et secondaires) et des conducteur de protection n'est pas conforme. (4.2.3.2, 4.2.3.4., 4.2.4.3.)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.) *Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans appareils d'éclairage de classe I*
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. (4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.;8.2.2)
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle. (6.4.6.4; 6.5.7.2)
- La continuité du conducteur de terre et/ou d'équipotentialité (principal, supplémentaire) à la borne de terre principale n'est pas réalisée. (4.2.3.2.;5.4.4.)

#### Tableau: Hall

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-80857\_D01:01

### Liste des remarques

#### **Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique**

– Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)

#### **Remarque**

- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié. *La maison est très sale donc pas de continuité au prises faite*
- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation.
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ( $\leq 10\text{mA}$ ), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique. (4.2.4.3.)
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-80857\_D01:01

### Données générales - Contrôle

Type de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)
Dérogations applicables/appliquées ancienne installation	<input checked="" type="checkbox"/> Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente

### Contrôle du système de mise à la terre

Prise de Terre commune	Non
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	Piquets
Conformité de la prise de terre	Conforme

### Contrôle du système de mise à la terre

Mesure de la résistance de prise de terre possible ?	Non
--	-----

### Contrôle du système de mise à la terre

Conformité du système de mise à la terre (conducteur de terre, liaisons équipotentielles et conducteur PE)	Pas OK
--	--------

### Contrôle du système de mise à la terre

Test de continuité des conducteurs de protection, des contacts de terre et des appareils de classe 1 à poste fixe =>Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans	Pas concluant <input checked="" type="checkbox"/> appareils d'éclairage de classe I
Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre	Pas concluant

### Contrôle du système de mise à la terre

Le contrôle boucles de défaut	Concluant
-------------------------------	-----------

### Contrôle de l'installation

<b>Donnée des installation</b>	
Nom de l'installation	Contrôle de l'installation électrique domestique
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans	Pas présent
<b>Conformité du choix et mise en oeuvre du matériel</b>	
Conformité de l'installation	Non conforme
<b>Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens</b>	
L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent	<input checked="" type="checkbox"/> lave-vaisselle <input checked="" type="checkbox"/> machine à laver <input checked="" type="checkbox"/> cuisinière <input checked="" type="checkbox"/> sèche-linge
Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	Non conforme
<b>Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables</b>	
Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables	Non conforme

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-80857\_D01:01

Contrôle tableau(x)	
<b>Description du tableau électrique</b>	
Description du tableau / Nom	Hall
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
Nombre de circuits terminaux	9
<b>Plan et schéma</b>	
Présence des plans et schémas ?	Non
Conformité du nombres de prises/de circuits d'éclairage	Oui
<b>Conformité du tableau et des repérages</b>	
Conformité du tableau et des repérages	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a
<b>Conformité de la protection contre les chocs électriques</b>	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Ok
<b>Conformité des protections installées</b>	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	OK
<b>Conformité des câbles et canalisations partants du tableau</b>	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	OK
<b>Mesure de l'isolement</b>	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	2,67
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Oui
<b>Contrôle DPCDR</b>	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCR en tête	1
Présence DPCDR supp	Oui
=>Nombre de DPCR supplémentaire à haute ou très haute sensibilité	1
Conformité DPCDR	Oui
Conformité DPCDR supplémentaires	Oui
<b>Contrôle du DPCR de tête: 1</b>	
Marquage/Identification DPCDR de tête	1
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A <input checked="" type="checkbox"/> 300mA
DPCDR de tête (type)	type A
Test DPCDR de tête	OK
<b>Contrôle du DPCR de tête: 2</b>	
Marquage/Identification DPCDR supp	2
DPCDR supp	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR supp (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106\_2024-80857\_D01:01

	<input checked="" type="checkbox"/> 30mA
Type de DPCDR supp	type A
Test DPCDR supp	OK